



## CONFIRMATION D'ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Ce document atteste que

**Commune de FRAMBOUHANS**  
**Mairie**  
**6 grande rue**  
**25140 FRAMBOUHANS**

a déclaré par écrit le **19/09/2023**, s'engager au système de gestion forestière durable PEFC pour l'ensemble de ses parcelles forestières sises dans le territoire de compétence PEFC Bourgogne-Franche-Comté.

Ces parcelles forestières font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable suivant :

Numéro : F-210104  
Décerné à PEFC Bourgogne-Franche-Comté  
par : Ecocert Environnement  
36, boulevard de la Bastille  
F - 75012 Paris

**Monsieur le Maire Franck VILLEMAIN**

reçoit ainsi le numéro de participant suivant: **10-21-13/635**

Cette confirmation est valable jusqu'au **31/12/2028** et aux conditions suivantes:

- Validité du certificat de gestion forestière durable F-210104 de PEFC Bourgogne-Franche-Comté
- Affichage du participant sur la base de données des participants à la certification forestière. La validité de cette confirmation est à vérifier par l'acheteur des bois.

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le schéma Français de Certification Forestière, reconnu par le "PEFC Council".

La présente attestation a été délivrée par :  
PEFC Bourgogne-Franche-Comté  
Maison Régionale de l'Innovation  
64 A rue de Sully – CS 77124 – 21071 DIJON CEDEX

Fait à Dijon, le 31/10/2023  
Signature :

Le Président de PEFC Bourgogne-Franche-Comté  
Christian BULLE

Cette attestation est A CONSERVER et reste valable 5 ans sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable sus-mentionné. Le propriétaire accepte que son engagement soit rendu public.